

COMMUNE DE PERON (AIN)**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 1^{er} septembre 2026

OBJET : CONVENTION TRIPARTITE DE LIQUIDATION DE LA POLICE
INTERCOMMUNALE DE COLLONGES-FARGES-PERON
REPRISE DES INVESTISSEMENTS

L'An deux mil vingt-six, le premier du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de PERON étant assemblé en session ordinaire, maison des associations, après convocation légale du Maire, sous la présidence de Mme Françoise FERROLLET, Maire.

Nbre en exercice : 23

Nbre présents : 21

Nbre votants : 22

Etaient présents :

Mme FERROLLET Françoise, Maire,

Mmes, DECOMBAZ Virginie, LESSARD Geneviève, REBBOAH Sophie, adjointes

MM. FOUNIER Sébastien, MARTIN Jean-Christophe, MARTINOD Guillaume, adjoints

Mmes CHARVET Sandrine, CUZIN Maryline, GUEDES PINTO Veronica, HUSSELSTEIN Evelyne,
MERIDJI Nathalie, PORTHA Emmanuelle, SIREILLES Lorraine,

Conseillères Municipales,

MM. BAR-RHOUT Youssef, COLLET Rodolphe, FELIX-FIARDET Lucas, JOURDAIN Jérôme,

LELAIZANT Yvan, MICHEL Gérard, PERRIER-DAVID Alexandre,

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés :

M. VISCONTI Régis, Conseiller, a donné une procuration à M. MARTINOD Guillaume, Adjoint,
Mme REGARD Catherine, Conseillère.

Madame le Maire rappelle la convention, approuvée par délibération des trois communes, Collonges Farges et Péron, la police intercommunale « Collonges-Farges-Péron » a été créée en septembre 2015, délibération n° 2015.09.43 du 10 septembre 2015 pour Péron avec pour siège administratif, la commune de Collonges, ainsi que son adresse : Rue du Fort à 016550 Collonges.

Madame le Maire indique que pendant la période antérieure à ce jour,

- les trois communes ont participé aux frais de fonctionnement de ce service, à ce jour titrés dans leur totalité,
- les trois communes ont participé aux frais d'investissement de ce service,

- que par délibération N°01-24 du 02/12/2024, la commune de Collonges souhaite mettre un terme à cette coopération,
- que les communes de Farges et Péron ont actés la dissolution de ladite police par délibération respectivement des 1^{er} juin 2026 n° DEL2026-038 et 2 juin 2026 n° DEL2026.06.28.

Madame le Maire précise qu'il convient de liquider les effets répertoriés en section investissement des budgets communaux, via une convention de liquidation tripartite.

Madame le Maire propose, à cet effet et suite à diverses réunions des trois Maires, que la commune de Collonges supporte entièrement les frais des dépenses inhérents au bâtiment communal.

Les autres, ayant des dates de péremption, par exemple les gilets pare-balles, etc.. seront détruits et ceux sans date de validité, seront mis à disposition de la « Police Rurale du sud gessien » dès le 1^{er} septembre 2026, date de sa création.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la répartition des effets d'investissement, propriété de la police municipale intercommunale, telle que décrite dans l'état ci-joint,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention tripartite, validée par le représentant de la Trésorerie et tous autres documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,





Envoyé en préfecture le 07/09/2026

Reçu en préfecture le 07/09/2026

Publié le

ID : 001-210102885-20260902-20260939_CONVPO-DE

INVESTISSEMENT POLICE MUNICIPAL COLLONGES - FARGES - PERON 2016 / 2023

ANNEE ACHAT	OBJET	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC	AMORTISSEMENT	VALEUR AU 31/07/2025
2015	Matériel capture chien	154,35 €	30,87 €	185,22 €	Police Rurale Sud Gessien	
2015	Ordinateur	612,50 €	122,50 €	735,00 €	Police Rurale Sud Gessien	
2015	Installation ordinateur	125,00 €	25,00 €	150,00 €	Police Rurale Sud Gessien	
2015	Citroën	14 514,43 €	2 902,89 €	17 417,32 €	Police Rurale Sud Gessien	
2015	Logiciel	830,00 €	166,00 €	996,00 €	Police Rurale Sud Gessien	
2015	Coffre fort	1 156,00 €	231,20 €	1 387,20 €	Police Rurale Sud Gessien	
2015	Four micro-ondes	91,67 €	18,33 €	110,00 €	Police Rurale Sud Gessien	
2015	PVE	2 461,00 €	492,20 €	2 953,20 €	Police Rurale Sud Gessien	
2016	Armoires vestiaires	360,00 €	72,00 €	432,00 €	Police Rurale Sud Gessien	
2016	Enseigne	697,00 €	139,40 €	836,40 €	Police Rurale Sud Gessien	
2016	Armement	258,33 €	51,67 €	310,00 €	Police Rurale Sud Gessien	
2017	Appareil photo	159,00 €	31,80 €	190,80 €	Police Rurale Sud Gessien	
2017	Remboursement voiture	17 168,05 €	3 433,61 €	20 601,66 €	Police Rurale Sud Gessien	
2017	Reprise voiture	-8 000,00 €	-1 600,00 €	-9 600,00 €	Police Rurale Sud Gessien	
2018	cage à chien	701,83 €	140,77 €	842,60 €	Police Rurale Sud Gessien	
2021	PVE terminal + mise en service	1 751,50 €	350,03 €	2 101,80 €	Police Rurale Sud Gessien	
xxxx	Banque d'accueil				Police Rurale Sud Gessien	
Equipements à transférer à la Police Rurale Sud Gessien		33 040,66 €	6 608,27 €	39 649,20 €		
2017	Gillet par balle	438,71 €	87,74 €	526,45 €	A détruire	
2016	Gillet par balle	980,00 €	196,00 €	1 176,00 €	A détruire	
2019	Gillet par balle	559,14 €	111,83 €	670,97 €	A détruire	
2021	Gillet par balle	594,09 €	118,82 €	712,91 €	A détruire	
Equipements à détruire		2 571,94 €	514,39 €	3 086,33 €		
2016	Porte de garage	2 804,17 €	560,83 €	3 365,00 €	Collonges	1 800,00 €
2016	Douche	2 311,15 €	462,23 €	2 773,38 €	Collonges	1 900,00 €
Equipements conservés par la Commune de Collonges		5 115,32 €	1 023,06 €	6 138,38 €		3 700,00 €